

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente régiront seules tous les contrats de vente conclus entre ADI-GARDINER et ses Clients. Le fait, pour tout Client d'ADI-GARDINER de passer commande ou d'acheter des produits à ADI-GARDINER, emporte son acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur toute autre condition particulière du Client, notamment sur ces conditions générales d'achat, sauf dérogation préalable et écrite de la part d'ADI-GARDINER.

### PRIX

Nos prix s'entendent hors taxes, départ de notre stock, hors transport et emballage. Ils sont appliqués sur la base du tarif en vigueur le jour de la passation de la commande par le client. Toutefois, les prix sont susceptibles d'être révisés en cas de variation de la parité de l'Euro par rapport au dollar américain et au yen entre le jour de la commande et le jour de la livraison, dans les mêmes proportions que cette variation. Les rabais, remises et ristournes pratiqués par ADI-GARDINER, ainsi que les conditions de leur octroi, figurent sur le barème d'écart disponible auprès de la Direction Commerciale de ADI-GARDINER. Toute facturation de Client, qui ne bénéficie d'aucun compte ouvert auprès de ADI-GARDINER, pour un montant inférieur à 150,00 Euros HT sera majorée de 15 Euros HT.

### RÈGLEMENTS

Les règlements s'effectuent soit :

- au comptant, par chèque, espèces ou carte bancaire.
- à 30 jours date de facture par LCR informatisée après ouverture de compte selon accord écrit avec ADI-GARDINER.

Tout paiement anticipé bénéficiera de conditions d'escompte de 0,80% au prorata temporis comme indiqué sur la facture (Loi n° 921442 du 01/01/93). Le Client s'engage à retourner sans délai ni modification à sa Banque les relevés LCR émis en paiement des commandes passées qui lui seront présentés pour acceptation.

En cas de retour tardif des relevés LCR, de modification de leur échéance ou de leur montant qui ne serait pas préalablement accepté par écrit par ADI-GARDINER, les relevés LCR seront considérés par votre Banque et par ADI-GARDINER comme un refus de paiement ce qui entraînera une procédure d'impayé.

De convention expresse et sauf report sollicité au plus tard 10 jours avant la date d'échéance et expressément accordé par notre société, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance mentionnée sur la facture entraînera sans mise en demeure préalable :

- 1) La suspension immédiate des livraisons en cours.
- 2) L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu (par traite acceptée ou non).
- 3) L'application de pénalité de retard fixée au taux de 2% par mois des sommes dues, tout mois commencé étant intégralement dû.
- 4) La facturation, à titre de clause pénale, d'une somme égale à 20% du montant total HT de la facture impayée, et ce sans préjudice de tous autres dommages et intérêts que ADI-GARDINER serait en droit de réclamer.

### EXPÉDITIONS

Quel que soit le mode d'expédition, nos marchandises voyagent aux frais, risques et périls du destinataire.

Il lui appartient de contrôler le colis à l'arrivée, et pour toute avarie constatée, d'élever des réserves écrites et motivées adressées au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception, avec copie à ADI-GARDINER, dans les 48 heures sous peine de forclusion. Sauf accord exceptionnel préalable de ADI-GARDINER, toute expédition en express se fera à la charge du Client.

En cas de livraison d'un produit non-conforme à la commande ou d'un produit manquant, le Client doit formuler sa réclamation par lettre recommandée avec demande d'avis de Réception auprès de ADI-GARDINER, dans un délai de 48 heures à compter de la livraison. La réclamation devra comporter les coordonnées du Client, le numéro de la commande, les références du produit et les motifs de la réclamation.

### DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison prévus dans nos confirmations de commande ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

### CAS FORTUITS OU DE FORCE MAJEURE

En cas de survenance de cas fortuits ou de force majeure ou de circonstances hors de son contrôle tels que : grèves totales ou partielles, inondations, incendies ou autres calamités naturelles, attentats et autres troubles, l'obligation de livraison de ADI-GARDINER sera suspendue. En cas de persistance de ces événements au-delà d'une période de trois mois, la commande sera annulée. Il y aura donc lieu, le cas échéant, à remboursement des acomptes perçus, sans possibilité, pour le Client de solliciter des dommages et intérêts, ce que ce dernier accepte.

### RETOUR DE MARCHANDISE NEUVE

Tout retour de marchandise doit faire l'objet d'une demande écrite préalable, adressée à ADI-GARDINER dans un délai maximum de 8 jours suivant la date d'expédition, détaillant la nature de la marchandise, les quantités et le motif du retour. Si ADI-GARDINER estime ce retour justifié, il sera communiqué à l'acheteur, par écrit, un numéro ARM (Autorisation de Retour de Marchandises) qui devra être mentionné sur les colis. Les colis ne portant pas de numéro ARM seront systématiquement refusés. Les frais de port pour le retour de produits sont à la charge de l'acheteur. Par ailleurs, la marchandise devra être réexpédiée dans son emballage d'origine, non ouvert, en parfait état de marche. L'emballage d'origine devra être intact (aucune altération, aucune dégradation, pas de marquage), être lui-même protégé par un sur-emballage, et contenir les notices fournies avec l'appareil. Si ces conditions n'étaient pas réunies, ADI-GARDINER se réserve le droit soit de refuser le retour de marchandise, soit d'appliquer un abattement sur la valeur neuve du produit.

En cas d'annulation de commande, seuls les produits stockés en permanence par ADI-GARDINER peuvent être repris, à l'exclusion des produits ayant fait l'objet de commandes spéciales.

### RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les produits livrés restent la propriété de ADI-GARDINER jusqu'au paiement intégral du prix dans le cadre des conditions établies contractuellement, même en cas de procédure collective ouverte à l'encontre du Client, et ce conformément aux articles L.624-9 et suivants du code du Commerce. Le paiement est réalisé par l'encaissement effectif du prix. Le prix s'entend prix facturé en principal, frais et intérêts, y compris les frais de retard. En cas de revente, le Client s'engage par avance à informer le tiers acquéreur, à la conclusion de chaque revente, de la présente clause de réserve de propriété affectant les produits qu'il se propose d'acheter, et du droit que se réserve ADI-GARDINER de revendiquer entre ses mains, soit les produits livrés sous réserve de propriété, soit leur prix.

### GARANTIE

A moins que les catalogues de tarifs de ADI-GARDINER n'en disposent autrement pour le matériel considéré, le matériel est garanti pièces et main-d'œuvre contre tous vices de fabrication pendant un an à compter de la date de sa livraison. La garantie ne couvre pas les piles et batteries. Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices allégués. La garantie octroyée se limite à la réparation de l'appareil ou, le cas échéant, à son remplacement. Le montant de la garantie ne peut excéder le montant du prix de vente hors taxe de l'appareil.

En aucun cas, ADI-GARDINER ne fournira au Client un appareil de remplacement pendant la durée d'immobilisation de l'appareil défectueux. Ni son immobilisation, ni les frais engendrés par le non fonctionnement éventuel de l'appareil ne pourront donner droit à une indemnité à quelque titre et pour quelque cause que ce soit.

Toute utilisation anormale ou non conforme aux prescriptions du constructeur, toute transformation ou modification quelconque des produits, entraînera la cessation de la garantie. Il en sera de même si les marques ou les numéros de série et date/code sont enlevés ou modifiés.

Toute intervention sur un matériel reconnu en bon état de fonctionnement par notre service technique sera facturée.

Tout retour de marchandise sous garantie devra systématiquement être accompagné d'une preuve d'achat.

Nous déclinons toute responsabilité en ce qui concerne les conséquences dommageables pouvant résulter de l'utilisation de nos produits. Notre responsabilité technique sur les produits vendus est limitée à notre fonction de distributeur de matériel, et ne peut se substituer à celle du fabricant.

### JURIDICTION

Les litiges entre ADI-GARDINER et ses Clients seront soumis, à défaut d'un accord amiable, à la compétence du Tribunal de Commerce du lieu de notre siège social.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales de vente

SIGNATURE :